

**Conseil économique et social**Distr. générale  
17 novembre 2023Français  
Original : anglais**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction  
de la pauvreté et du financement du développement**Quatrième session**Bangkok et en ligne, 1<sup>er</sup>-3 novembre 2023**Rapport du Comité des politiques macroéconomiques, de  
la réduction de la pauvreté et du financement du  
développement sur les travaux de sa quatrième session****I. Questions appelant une décision de la Commission ou  
portées à son attention****A. Questions appelant une décision de la Commission**

1. Les recommandations ci-après du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement sont portées à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour examen et éventuelle suite à donner :

**Recommandation 1**

Le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement recommande que le secrétariat continue d'entreprendre des travaux de recherche, de fournir un appui en matière de renforcement des capacités et de favoriser l'apprentissage entre pairs et le partage d'expériences entre les États membres dans les domaines du financement durable et de la dette publique.

**Recommandation 2**

Notant qu'il existe un important déficit de financement en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable, le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement recommande que le secrétariat facilite la coopération et la collaboration internationales, notamment la coopération Sud-Sud, aux niveaux régional et sous-régional, afin de combler ce déficit de financement en Asie et dans le Pacifique.

**Recommandation 3**

Le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement recommande que le secrétariat organise des réunions rassemblant les États membres et les parties prenantes concernées en vue d'appuyer le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en tenant compte de son examen à mi-parcours et en gardant à

l'esprit la nécessité d'accélérer le financement en faveur du développement durable et de la réduction de la pauvreté.

#### **Recommandation 4**

Le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement recommande que le secrétariat continue de mener des travaux de recherche et de fournir un appui aux États membres en ce qui concerne les questions de politiques macroéconomiques et de surendettement, notamment dans les domaines des évaluations de la soutenabilité de la dette publique à long terme axées sur le développement, de la mobilisation des ressources nationales, de l'accès à des financements abordables pour le développement et de la coopération internationale en matière de règlement de la dette, en vue d'accroître l'investissement dans le développement durable.

#### **Recommandation 5**

Le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement recommande que le secrétariat continue de mener des travaux de recherche en rapport avec la réalisation des objectifs de développement durable et fournisse un soutien aux États membres en ce qui concerne leurs moyens de mise en œuvre, en veillant à ce que ces travaux et ce soutien aient pour fondement le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et y soient liés.

#### **Recommandation 6**

Le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement recommande que le secrétariat continue de collaborer avec le Groupe consultatif sur les stratégies de financement pour la réalisation des objectifs de développement durable et de tirer parti de la plateforme mise à disposition par le Groupe consultatif en vue de renforcer les échanges sur les politiques et le partage de données d'expérience sur les défis macroéconomiques et les questions de financement durable.

### **B. Questions portées à l'attention de la Commission**

2. Les décisions ci-après, adoptées par le Comité, sont portées à l'attention de la Commission :

#### **Décision 1**

Le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement prend note des principales conclusions du rapport intitulé *Sustainable Finance: Bridging the Gap in Asia and the Pacific* et des mesures proposées à toutes les parties prenantes, en particulier les gouvernements, les autorités de contrôle et les entités privées de financement, en vue de combler le fossé en matière de financement durable en Asie et dans le Pacifique (voir ESCAP/CMPF(4)/3).

#### **Décision 2**

Le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement prend acte des travaux de recherche sur les questions macroéconomiques et la dette que le secrétariat a menés dans le cadre de l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, qui appuient les activités visant à concrétiser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

## II. Organisation

### A. Ouverture, durée et organisation de la session

3. Le Comité a tenu sa quatrième session à Bangkok et en ligne du 1<sup>er</sup> au 3 novembre 2023. La session a été ouverte par la Secrétaire exécutive. Le Ministre d'État sri-lankais aux finances, M. Shehan Semasinghe ; la Ministre pakistanaise des finances, des revenus, des affaires économiques et de la privatisation, M<sup>me</sup> Shamshad Akhtar (par message vidéo) ; la Gouverneure de la Banque nationale du Cambodge, M<sup>me</sup> Chea Serey ; le Représentant spécial pour l'action climatique du Ministère finlandais des finances, M. Pekka Moren ; la Secrétaire générale de la CNUCED (par message vidéo) ; le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique (par message vidéo) ; l'Envoyé spécial du Premier Ministre de la Barbade pour l'investissement et les services financiers, M. Avinash Persaud (par message vidéo), ont prononcé des allocutions spéciales. La Secrétaire exécutive et le Président de la quatrième session du Comité ont fait des déclarations.

### B. Participation

4. Les États membres ci-après étaient représentés : Arménie, Australie, Bangladesh, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kirghizistan, Malaisie, Maldives, Mongolie, Nauru, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka, Thaïlande, Türkiye et Viet Nam.

5. Les représentantes et représentants des Observateurs permanents ci-après ont participé : Afrique du Sud et Finlande.

6. Les organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ci-après étaient représentés : Fonds des Nations Unies pour la population, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du Travail et Programme des Nations Unies pour l'environnement.

7. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient également représentées : Banque asiatique de développement et Organisation de coopération et de développement économiques.

8. Conformément à l'article 12 du Règlement intérieur de la Commission, le Président et les Vice-Président(e)s ont examiné les accréditations de tou(te)s les représentant(e)s et les ont jugées en bonne et due forme.

### C. Élection du Bureau

9. Le Comité a élu le Bureau suivant :

Président :	M. Tumur Amarsanaa (Mongolie)
Vice-Président(e)s	M <sup>me</sup> Colonne Appuhamillage Chaminda Inoka Colonne (Sri Lanka) M. Phan Chi Thanh (Viet Nam) M <sup>me</sup> Hawla Ahmed Didi (Maldives)

**D. Ordre du jour**

10. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :
  1. Ouverture de la session :
    - a) Allocutions d'ouverture ;
    - b) Élection du Bureau ;
    - c) Adoption de l'ordre du jour.
  2. Évaluer les effets des investissements dans les objectifs de développement durable sur la soutenabilité de la dette publique : une nouvelle approche.
  3. Combler le fossé en matière de financement durable en Asie et dans le Pacifique : principes d'action.
  4. Examen des activités menées en 2022 et 2023 en réponse aux demandes formulées par le Comité à sa troisième session et aux décisions prises à cette occasion.
  5. Examen de l'orientation future du sous-programme.
  6. Questions diverses.
  7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quatrième session.

**E. Manifestations parallèles**

11. Les manifestations ci-après se sont tenues parallèlement à la quatrième session du Comité :
  - a) 31 octobre 2023 : atelier régional sur le financement d'une transition verte et juste grâce à des banques publiques de développement et des institutions financières de développement efficaces, organisé en collaboration avec la CNUCED ;
  - b) 31 octobre-2 novembre 2023 : réunion d'experts sur l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique de 2024 : favoriser un financement abordable et à plus long terme pour les gouvernements ;
  - c) 2 novembre 2023 : manifestation parallèle sur le thème suivant : donner aux ministères des finances les moyens de trouver des solutions intégrées aux défis que représentent la dette, le développement et l'environnement, organisée en collaboration avec Green Fiscal Policy Network.

**III. Compte rendu des travaux**

12. Les débats tenus pendant la session ont été résumés dans un compte rendu des travaux (voir annexe II).

## Annexe I

### Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
ESCAP/CMPF(4)/1	Ordre du jour provisoire	1 c)
ESCAP/CMPF(4)/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
ESCAP/CMPF(4)/2	Évaluer les effets des investissements dans les objectifs de développement durable sur la soutenabilité de la dette publique : une nouvelle approche	2
ESCAP/CMPF(4)/3	Comblant le fossé en matière de financement durable en Asie et dans le Pacifique : principes d'action	3
ESCAP/CMPF(4)/4	Examen des activités menées en 2022 et 2023 en réponse aux demandes formulées par le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement à sa troisième session et aux décisions prises à cette occasion	4
ESCAP/CMPF(4)/5	Examen de l'orientation future du sous-programme	5
ESCAP/CMPF(4)/6	Rapport du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement sur les travaux de sa quatrième session	
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/CMPF(4)/L.1	Projet de rapport	7
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
<a href="http://www.unescap.org/events/2023/committee-mpfd-fourth-session">www.unescap.org/events/2023/committee-mpfd-fourth-session</a>	Information for participants	
	List of participants	
	Tentative programme	

## Annexe II

### Compte rendu des travaux

#### I. Introduction

1. La quatrième session du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement s'est tenue à Bangkok et en ligne du 1<sup>er</sup> au 3 novembre 2023.

2. Le Ministre d'État sri-lankais aux finances, M. Shehan Semasinghe ; la Ministre pakistanaise des finances, des revenus, des affaires économiques et de la privatisation, M<sup>me</sup> Shamshad Akhtar (par message vidéo) ; la Gouverneure de la Banque nationale du Cambodge, M<sup>me</sup> Chea Serey ; le Représentant spécial pour l'action climatique du Ministère finlandais des finances, M. Pekka Moren ; la Secrétaire générale de la CNUCED (par message vidéo) ; le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique (par message vidéo) ; l'Envoyé spécial du Premier Ministre de la Barbade pour l'investissement et les services financiers, M. Avinash Persaud (par message vidéo), ont prononcé des allocutions spéciales.

3. Les intervenant(e)s ont indiqué que la faible croissance économique, la réduction de la marge de manœuvre budgétaire et les problèmes suscités par la lourde charge de la dette et les coûts d'emprunt élevés limitaient les capacités des pays à investir de manière pérenne dans le développement durable. Certaines personnes ont noté qu'il était urgent de réformer l'architecture financière internationale, d'élargir l'accès aux financements à long terme et à des conditions concessionnelles et de renforcer les mesures d'allègement de la dette et l'apport de liquidités aux pays en difficulté. On a également indiqué qu'il fallait mettre en place de meilleurs cadres de soutenabilité de la dette et des mécanismes de résolution des problèmes d'endettement. Les intervenant(e)s ont aussi appelé à davantage d'investissements publics et privés, notamment au niveau international, afin de soutenir la transition vers des économies à faibles émissions de carbone et l'adaptation aux changements climatiques, ce qui pourrait être facilité par des cadres d'investissement vert ciblés, des instruments de financement novateurs et un soutien international proactif de la part des partenaires de développement, y compris par le biais de la coopération Sud-Sud.

4. On trouvera dans la présente annexe une synthèse des vues exprimées par les intervenant(e)s ayant participé aux échanges tenus au titre des points 2 à 6 de l'ordre du jour. Les déclarations faites par les représentant(e)s des pays pendant la session sont disponibles en ligne dans leur version intégrale<sup>1</sup>.

#### II. Résumé des débats

##### A. Évaluer les effets des investissements dans les objectifs de développement durable sur la soutenabilité de la dette publique : une nouvelle approche (point 2 de l'ordre du jour)

5. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « Évaluer les effets des investissements dans les objectifs de développement durable sur la soutenabilité de la dette publique : une nouvelle approche » (ESCAP/CMPF(4)/2).

---

<sup>1</sup> Voir [www.unescap.org/events/2023/committee-mpfd-fourth-session](http://www.unescap.org/events/2023/committee-mpfd-fourth-session).

6. De plus, dans le cadre d'une réunion-débat qui a réuni quatre décideurs et experts, les intervenant(e)s ont mis en avant que les pays en développement de l'Asie et du Pacifique étaient confrontés à un dilemme stratégique : d'une part, ils font face à des lacunes persistantes de financement du développement durable et à des attentes élevées de leur population, qui souhaite qu'ils interviennent activement afin de préserver les moyens de subsistance et de soutenir la reprise économique ; de l'autre, ils sont dans une posture délicate du fait d'une marge de manœuvre budgétaire restreinte et des pressions croissantes en matière de service de la dette souveraine et de refinancement. Pour les décideurs, il est devenu de plus en plus difficile de trouver un équilibre entre la nécessité de répondre aux besoins d'investissement de sorte à effectivement atteindre les objectifs de développement durable tout en veillant à préserver la soutenabilité de la dette et la santé des finances publiques. En vue de s'attaquer à ces enjeux, les participant(e)s ont préconisé l'adoption d'une stratégie sur plusieurs fronts, à savoir redoubler les efforts de mobilisation de ressources publiques et privées, améliorer la gestion des actifs publics et de la dette, faciliter l'accès aux financements à des conditions favorables et mieux aligner les dépenses publiques et les financements privés sur les priorités nationales en matière de développement durable.

7. Les représentantes et les représentants des membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ci-après ont fait des déclarations : Arménie, Chine, Fédération de Russie, Inde, Maldives, Pakistan et Sri Lanka.

8. Le Comité a reconnu que la stabilité économique et le développement durable de certains pays en développement de la région Asie-Pacifique étaient gravement menacés par le poids de la dette publique et le coût élevé des emprunts souverains. Les dépenses supplémentaires et la diminution des recettes publiques pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les turbulences économiques persistantes, l'augmentation des prix, le resserrement monétaire visant à juguler l'inflation élevée et la diminution des investissements étrangers directs et de l'aide publique au développement ont également contribué à ces difficultés. En outre, aussi bien les chocs externes répétés sur le développement - tels que les catastrophes naturelles et les retombées négatives des politiques macroéconomiques, y compris les hausses de taux d'intérêt - subis par les pays développés, que l'exposition à des externalités négatives telles que les effets transfrontières des changements climatiques, ont été à l'origine de difficultés budgétaires et de développement pour certains pays en développement de la région Asie-Pacifique.

9. Un(e) représentant(e) a souligné les conséquences désastreuses des conflits sur le développement durable. Selon un(e) autre représentant(e), les politiques macroéconomiques, énergétiques et climatiques de certains pays développés, qui ont contribué à la hausse de l'inflation et accru la pression sur les revenus des ménages et le coût de la vie, pourraient avoir accentué les défis posés par le service de la dette extérieure.

10. Le Comité a noté que l'effet conjugué de deux facteurs, à savoir la pression accrue de la dette publique et la difficulté d'accès au financement du développement à des conditions favorables, ont contraint les gouvernements à consacrer de précieuses ressources fiscales au service de la dette, au détriment d'investissements essentiels dans le développement durable et le bien-être social. Cela était particulièrement vrai pour les pays présentant des vulnérabilités structurelles, tels que les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et pour les pays en situation de surendettement ou de défaut de paiement, qui sont privés d'accès à des financements supplémentaires et à moindre coût au moment où ils en auraient

le plus besoin. Même les pays à revenu intermédiaire présentant certaines vulnérabilités n'ont eu qu'un accès limité aux financements à des conditions favorables.

11. Le Comité a constaté qu'il fallait procéder à une évaluation de la viabilité de la dette à long terme qui ne se borne pas à étudier l'aspect budgétaire à court terme, mais tienne compte de l'interaction subtile entre les investissements dans le développement durable et la santé budgétaire des pays sur le long terme. En conséquence, les décisions relatives à l'accès à des financements à des conditions favorables et à l'aide au développement devraient également être guidées par des considérations liées aux vulnérabilités inhérentes aux pays concernés et à leurs besoins en matière de développement durable. Les méthodes de notation du crédit souverain devraient être également améliorées. Il s'agirait ainsi de tenir compte de facteurs non financiers afin d'être à même de diriger efficacement les investissements vers les pays qui en ont le plus besoin.

12. Un(e) représentant(e) a invité instamment les institutions financières internationales et les partenaires de développement à se servir de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle concernant les petits États insulaires en développement, qui est largement accepté, pour l'attribution de financements à des conditions favorables. Les États membres ont été invités à trouver un consensus sur la manière d'évaluer la soutenabilité de la dette publique de sorte à faciliter la réalisation des objectifs de développement durable. Il fallait se doter d'un mécanisme solide afin de mobiliser suffisamment de flux d'investissements non liés à la dette et de crédits à faible coût pour les pays en développement vulnérables ; de plus, le poids des contraintes liées au réchauffement de la planète et aux changements climatiques devrait être réparti de manière plus équitable.

13. En ce qui concerne la soutenabilité de la dette, le Comité a noté qu'il fallait donner la priorité au développement, en tant que principale solution aux problèmes à résoudre, et qu'il était important de mobiliser davantage de recettes publiques, de rationaliser les subventions publiques et de revoir les priorités en matière de dépenses, d'utiliser plus efficacement les fonds publics, d'améliorer la gestion de la dette publique et d'augmenter les dépenses d'investissement de l'État, afin d'accélérer la croissance économique. Un(e) représentant(e) a fait valoir que la promotion de la mondialisation économique et la poursuite de la libéralisation et de la facilitation du commerce et de l'investissement au niveau mondial amélioreraient les conditions générales de financement du développement. Un(e) autre représentant(e) a dit que les évaluations de la soutenabilité de la dette publique à long terme devraient tenir compte des priorités nationales et des contextes locaux et ne pas imposer de critères uniformes ou obligatoires.

14. Le Comité a estimé que des mesures d'allègement et de règlement de la dette étaient nécessaires afin de rendre la dette soutenable, cela pouvant se faire, par exemple, par l'intermédiaire des travaux du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, par la recherche de solutions novatrices telles que la conversion de dettes en mesures d'adaptation aux changements climatiques, et par la participation des créanciers multilatéraux et privés au règlement de la dette, sur la base du principe des responsabilités communes mais différenciées.

15. Un(e) représentant(e) a souligné qu'en matière de financement des objectifs de développement durable, il importait d'adopter une approche faisant intervenir l'ensemble de l'administration et de participer à une démarche de coopération fiscale internationale inclusive et efficace, de sorte à



répondre aux besoins de développement des pays du Sud. Tous les États membres de l'Organisation des Nations Unies devraient engager des discussions intergouvernementales sur l'élaboration de normes et l'établissement de règles en matière fiscale, en tenant pleinement compte des accords multilatéraux et internationaux en vigueur.

16. On a reconnu que le secrétariat avait fourni une tribune utile pour débattre des questions de soutenabilité de la dette et de financement du développement durable.

**B. Comblé le fossé en matière de financement durable en Asie et dans le Pacifique : principes d'action (point 3 de l'ordre du jour)**

17. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « Comblé le fossé en matière de financement durable en Asie et dans le Pacifique : principes d'action » (ESCAP/CMPF(4)/3).

18. En outre, le Comité a bénéficié d'une table ronde réunissant trois décideurs de pays en développement - deux personnes représentant des banques centrales et une issue d'un ministère des finances - et deux responsables travaillant pour des banques multilatérales de développement. Les intervenant(e)s ont examiné les initiatives visant à mobiliser des sources de financement durables dans leurs pays, notamment l'élaboration de taxonomies vertes, de réglementations relatives à la divulgation des risques climatiques et de réglementations liées à l'émission d'obligations thématiques. On a constaté que la réticence à partager les données entre les organismes était un obstacle à la mise en œuvre de politiques cohérentes en matière de finance durable. Un(e) représentant(e) d'une banque multilatérale de développement a indiqué que, quand bien même les réformes proposées concernant les cadres d'adéquation des fonds propres permettraient d'obtenir davantage de prêts, les ressources financières additionnelles resteraient insuffisantes par rapport aux besoins. L'intervenant(e) a mentionné que les accords de cofinancement entre les banques multilatérales de développement pourraient contribuer à alléger les procédures d'approbation des projets, c'est pourquoi il pourrait être utile d'examiner les possibilités de reconnaissance mutuelle de certaines politiques, telles que les mesures de sauvegarde. Les deux représentant(e)s des banques multilatérales de développement ont souligné que leurs institutions étaient déterminées à faire mieux correspondre leurs pratiques en matière d'octroi de prêts avec les objectifs en matière de climat.

19. Des représentant(e)s des membres ci-après ont fait des déclarations : Chine, Fédération de Russie et Inde.

20. Le Comité a noté que le manque de financements empêchait de nombreux pays de parvenir au développement durable et que le déficit de financement mondial eu égard aux objectifs de développement durable était passé de 2 500 milliards de dollars par an avant la pandémie de COVID-19 à environ 4 000 milliards de dollars actuellement. Dans ce contexte, le Comité a souligné l'importance de créer un environnement favorable et des outils adaptés en vue de stimuler les flux financiers nécessaires à la mise en œuvre des stratégies et plans nationaux pertinents. Il a pris note des dix principes d'action figurant dans la note du secrétariat mentionnée ci-dessus, qui pourraient contribuer à concrétiser cet objectif.

21. Le Comité a également fait observer que le resserrement des conditions financières mondiales et les coûts d'emprunt élevés ont nourri les préoccupations relatives à la soutenabilité de la dette dans de nombreux pays en développement et ont rendu l'accès au financement du développement durable encore plus difficile. Il était nécessaire de réformer les institutions

financières multilatérales, y compris les banques multilatérales de développement, afin d'améliorer leurs structures d'incitation, leurs approches opérationnelles et leurs capacités financières dans le but de mobiliser des investissements en faveur du développement durable et de l'action climatique. Une délégation a souligné la nécessité de renforcer la représentation des économies de marché émergentes et des pays en développement dans les institutions financières multilatérales.

22. Selon le Comité, il était important que les pays en développement continuent à investir dans les objectifs de développement durable malgré la crise actuelle, étant donné que de tels investissements offraient des avantages à long terme en ce qui concerne la création d'emplois, la croissance économique, l'augmentation des recettes fiscales et l'amélioration des taux d'endettement à long terme.

23. Certain(e)s représentant(e)s ont mis en avant les meilleures pratiques et les instruments d'investissement nationaux utilisés pour soutenir le financement des mesures en faveur des objectifs de développement durable et de l'action climatique, dont les cadres d'obligations thématiques (vertes, sociales et de durabilité), les taxonomies et la publication d'informations sur la durabilité. Un(e) représentant(e) a souligné que le développement des marchés du carbone pourrait servir de modèle économique efficace de réduction des émissions et de stimulation des investissements dans des projets verts fondés sur les principes de l'économie de marché.

**C. Examen des activités menées en 2022 et 2023 en réponse aux demandes formulées par le Comité à sa troisième session et aux décisions prises à cette occasion (point 4 de l'ordre du jour)**

24. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « Examen des activités menées en 2022 et 2023 en réponse aux demandes formulées par le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement à sa troisième session et aux décisions prises à cette occasion » (ESCAP/CMPF(4)/4), qui présente également des informations sur les travaux du Groupe consultatif sur les stratégies de financement pour la réalisation des objectifs de développement durable.

25. Le secrétariat a fait un exposé au sujet de la note susmentionnée.

26. Le Comité a bénéficié d'une table ronde réunissant quatre responsables politiques d'États membres du Groupe consultatif. Les intervenant(e)s ont souligné le rôle important que jouait le Groupe consultatif s'agissant de renforcer les échanges entre les États membres et le secrétariat sur les questions relatives au financement des objectifs de développement durable. Les intervenant(e)s ont demandé au secrétariat de continuer à organiser des dialogues sur les politiques nationales avec les États membres du Groupe consultatif, notamment pour promouvoir le partage des connaissances entre les pays et la transmission de savoir entre pairs.

27. Des représentant(e)s des membres ci-après ont fait des déclarations : Chine et Fédération de Russie.

28. Le Comité s'est félicité du travail accompli par le secrétariat au cours des deux dernières années en réponse aux demandes formulées par le Comité à sa troisième session, tenue en novembre 2021, notamment en ce qui concerne le travail effectué par l'intermédiaire du Groupe consultatif. Le Comité a prié instamment le secrétariat de continuer à promouvoir la mise en commun des connaissances, le renforcement des capacités et la coopération technique en vue de renforcer le financement de la réalisation des objectifs de

développement durable et de prendre également en compte les aspects sociaux et environnementaux.

**D. Examen de l'orientation future du sous-programme (point 5 de l'ordre du jour)**

29. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « Examen de l'orientation future du sous-programme » (ESCAP/CMPF(4)/5).

30. Des représentant(e)s des membres ci-après ont fait des déclarations : Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Japon, Mongolie et Sri Lanka.

31. Le Comité a souligné que les travaux du secrétariat étaient d'actualité, compte tenu de l'environnement macroéconomique difficile et de l'aggravation des conditions climatiques, qui rendent la poursuite des objectifs de développement durable très difficile pour les États membres. À cet égard, le Comité s'est félicité du fait que le secrétariat élabore des produits de recherche et d'information pertinents, fournisse des services consultatifs ciblés et une assistance technique aux pays intéressés, facilite l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les États membres et encourage la coopération internationale.

32. Le Comité a constaté que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable n'étaient pas homogènes et que les contraintes budgétaires que subissaient les États ne faisaient qu'aggraver les conséquences du renchérissement du coût du financement, en particulier dans les pays à revenu faible ou à revenu intermédiaire. Un(e) représentant(e) a noté que la résolution de ces problèmes passerait par des mesures vigoureuses destinées à canaliser les ressources financières vers des investissements durables.

33. Le Comité a souligné le rôle du secrétariat, dont les activités de renforcement des capacités et d'appui technique permettent aux gouvernements d'accéder plus facilement à un financement durable. Certain(e)s représentant(e)s ont noté l'importance des mécanismes de réduction des risques - notamment les garanties de crédit et la création de réserves de projets pouvant être financés - pour attirer les investisseurs privés.

34. Bien que le Comité ait souligné l'importance du financement des efforts visant à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans son ensemble, certain(e)s représentant(e)s ont exprimé leur intérêt pour des domaines précis, tels que le financement de transitions énergétiques justes, l'intégration des considérations en matière de finance durable dans le secteur financier, le financement de solutions fondées sur la nature et le développement de réserves de projets verts. Un(e) représentant(e) a souligné qu'il était essentiel de financer une transition énergétique juste afin d'atteindre les objectifs en matière d'action climatique de son pays.

**E. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)**

35. Aucune autre question n'a été soulevée.

**F. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quatrième session (point 7 de l'ordre du jour)**

36. Le 3 novembre 2023, le Comité a adopté le rapport sur les travaux de sa quatrième session.